

**ÉLECTIONS DU 28 MARS 2021
LISTE POUR LE COMITÉ DIRECTEUR**

Titre de la liste :

N°	NOM / PRÉNOM	N°	NOM / PRÉNOM	N°	NOM / PRÉNOM
1		10		19	
2		11		20	
3		12		21	
4		13		22	
5		14		23	
6		15		24	
7		16		25	
8		17			
9		18			

Nom et prénom du responsable de la liste :

Signature :

Nous vous rappelons que :

- *la liste doit être complète, c'est-à-dire contenir vingt-cinq noms.*
- *Seules peuvent être élues au Comité directeur les personnes remplissant une des conditions suivantes :*
 - être ou avoir été classé(e) série nationale en haltérophilie chez les juniors ou seniors,
 - être arbitre haltérophile de niveau national au minimum,
 - avoir occupé un poste d'élus, au titre de l'haltérophilie, dans une structure fédérale (comité départemental, ligue régionale ou comité régional ou Fédération) pendant au minimum un mandat,
 - être médecin,
 - être un(e) représentant(e) de la musculation (dont l'un d'eux est président de la commission technique musculation santé bien-être et/ou une femme),
 - être une personne qualifiée (au maximum deux personnes dans la liste),
 - être un(e) représentant(e) des établissements commerciaux affiliés,
 - être un(e) représentant(e) des collectivités locales affiliées.

Le (la) candidat(e) à la présidence doit obligatoirement être choisi(e) parmi les membres du Comité directeur remplissant une des trois premières conditions énumérées ci-dessus.